

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/09/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ACHÈRES ET DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY : AVENANT N°3	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 19/09/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAU COURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LÉPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LÉPINTE Fabrice
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
RIPART Jean-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël

SIMEONI Christophe a donné pouvoir à SOUSSI Elsa
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 1

CHARBIT Jean-Christophe

Absent(s) non excusé(s) : 6

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, EL ASRI Sabah, PIERRET Dominique

121 POUR :

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HEYBLUM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

2 CONTRE :

ESCRIBANO-OBEJO Maria, VIREY Louis-Armand

8 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, FAVROU Paulette, KERIGNARD Sophie, MINARIK Annie, NAUTH Cyril, SAINZ Luis, SIMEONI Christophe, SOUSSI Elsa

3 NE PREND PAS PART :

AIT Eddie, CORBINAUD Fabien, HERVIEUX Edwige

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a confié à la société SUEZ Eau France, par contrat de délégation de service public, la production et la distribution d'eau potable à Achères et Carrières-sous-Poissy, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de six ans.

Deux avenants successifs, sans impact financier, ont ensuite modifié ce contrat :

- Avenant n°1 : insertion d'un nouvel article 109 sur la responsabilité du délégataire dans l'exploitation du service afin de se conformer à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
- Avenant n°2 : modification de l'article 81 afin d'intégrer les modifications apportées par le décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau.

Dans le cadre du contrat, le délégataire est chargé du financement, de la construction et de la mise en service d'une unité de traitement des pesticides de l'eau issue de forages du champ captant d'Achères. Le planning prévoyait une mise en service et le respect des objectifs de qualité au 1^{er} septembre 2023.

L'obtention des autorisations administratives préalables au démarrage des travaux a été conduite sous la responsabilité du délégataire. Ce processus a été impacté par une phase prolongée de concertation avec les riverains. Dans ce cadre, le projet de construction a fait l'objet d'adaptations visant à renforcer son intégration paysagère et urbaine, préalablement au dépôt de la demande de permis de construire

Le permis de construire a ainsi été déposé et accepté le 4 février 2025.

En conséquence, la Communauté urbaine et SUEZ Eau France ont dû réévaluer le contrat afin de permettre la finalisation des études et le démarrage des travaux au 1^{er} mars 2026, en vue d'une mise en service de la nouvelle unité de traitement des pesticides au 15 septembre 2027.

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée du contrat de la délégation de service public d'un an, et de prendre en compte l'incidence financière liée à cette prorogation.

L'impact financier de cette prolongation sur le chiffre d'affaires du délégataire s'élève à 4 080 130 €HT. Le présent avenant entraîne une hausse de 17,2% du chiffre d'affaires prévu au contrat initial.

L'impact cumulé des deux premiers avenants et du présent avenant n°3 sur le chiffre d'affaires du délégataire est donc de + 17,2 %.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable des communes d'Achères et de Carrières-sous-Poissy,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 3135-1 1°, 2°, 3° et R. 3135-1, R. 3135-2 et R. 3135-5,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-11-09_12 du 9 novembre 2021 portant approbation et choix du délégataire du contrat de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable des communes d'Achères et de Carrières-sous-Poissy,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-06-29_55 du 29 juin 2023 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public susmentionné,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_09 du 19 décembre 2024 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public susmentionné,

VU l'avenant n°3 tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du 10 septembre 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 16 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public de distribution et de production d'eau potable des communes d'Achères et de Carrières-sous-Poissy.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le	01 OCT. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le	01 OCT. 2025
Exécutoire le :	01 OCT. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 25 septembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU